

# Code d'éthique du personnel Du CPE KI-RI INC.

Travailler dans le monde de la petite enfance, veut aussi dire que nous nous devons d'être conscients de l'importance d'offrir des services éducatifs de qualités, reposant sur nos compétences et la bienveillance.

Par ce code d'éthique, nous nous engageons à respecter les droits des enfants et à respecter notre engagement de responsabilité envers eux, mais aussi envers les parents, les familles, les collègues de travail, la société et l'environnement.

User d'éthique ou être éthique nous demande par le fait même de mettre de l'avant nos compétences professionnelles. Celles-ci impliquent les connaissances théoriques et pratiques, des attitudes et des habiletés, ainsi que des aptitudes à bien exercer notre métier. Tenir nos engagements et nos responsabilités est primordial, afin de maintenir un bon niveau de qualité des services éducatifs. La constance et l'amélioration de nos compétences assurent la réussite dans notre domaine professionnel.

Faire preuve de professionnalisme au quotidien, avec tous les agents qui fréquentent le CPE KI-RI INC., est une exigence non négligeable. Cela se définit comme étant l'ensemble des valeurs, des attitudes respectueuses, de la vision du rôle que nous jouons, du maintien de la bonne communication et de l'orientation de bienveillance que nous nous devons de mettre de l'avant dans le cadre de nos fonctions.

## Nos responsabilités envers les enfants :

- Accueillir tous les enfants fréquentant le CPE dans le respect et le non-jugement;
- Répondre aux besoins des enfants en prenant en compte les différences de chacun;
- Accompagner l'enfant dans son développement, respecter son rythme et miser sur ses forces;
- Faire des observations et les transmettre aux parents, dans l'absence de jugements;
- Assurer le développement de l'estime de soi
- NE JAMAIS avoir des PRATIQUES INAPPROPRIÉES et avoir une conduite irréprochable envers les enfants sur le plan physique et sexuel;
- Démontrer une ouverture d'esprit et de flexibilité à l'égard des différences;
- Créer un climat et un environnement sain, positif et sécuritaire;
- Appliquer les principes éducatifs du programme éducatif du ministère de la famille *Accueillir la petite enfance*, le programme éducatif du CPE, dans le respect de nos valeurs et de notre mission;
- Accueillir les enfants dans leurs idées en ayant la capacité de mettre nos opinions de côté.

# Nos responsabilités envers les parents et les familles :

- Respecter que les parents soient les premiers intervenants dans l'éducation de leur enfant, reconnaître leurs compétences parentales et les soutenir dans celles-ci;
- Maintenir un bon niveau de communication quotidienne et user de transparence, dans la bienveillance et le respect;
- Rencontrer les parents au besoin ou à la demande, être flexible;
- NE JAMAIS faire preuve D'INDISCRÉTION ou insister pour obtenir de l'information;

- Préserver de manière ABSOLUE la CONFIDENTIALITÉ des renseignements concernant l'enfant ou sa situation familiale.

#### Responsabilités envers les membres de l'équipe de travail :

- Reconnaître les forces et les compétences de chaque membre du personnel, même si celles-ci diffèrent des nôtres;
- Collaborer et travailler en équipe, l'union fait la force;
- Interagir avec les collègues de travail, dans le sens des valeurs du CPE KI-RI INC.;
- Communiquer dans le respect mutuel et dans l'ouverture;
- NE JAMAIS avoir des comportements qui relèveraient de l'intimidation, du harcèlement psychologique, sexuel ou d'incivilité;
- Agir de manière à instaurer des moyens concrets pour établir et maintenir un climat de travail qui incite la coopération, la solidarité, la confiance et la valorisation;
- Avoir des interactions positives, qui donneront le bon exemple aux enfants.

## Responsabilités au niveau personnel :

- Projeter une image positive de la profession;
- S'assurer que nos valeurs concordent avec celles du service de garde;
- Être intègre et objectif dans nos pratiques éducatives;
- Avoir un souci d'être un exemple pour les enfants;
- Se remettre en question régulièrement sur nos pratiques et chercher l'amélioration et le perfectionnement de celles-ci;
- NE JAMAIS garder pour soi des situations pouvant compromettre la santé ou la sécurité des enfants ou de toutes personnes fréquentant le CPE KI-RI INC.

## Responsabilités envers la société et l'environnement :

- Promouvoir et défendre le droit des enfants;
- Collaborer dans l'harmonie avec les intervenants et les organismes spécialisés en petite enfance;
- Respecter le patrimoine culturel des enfants;
- Assurer la protection des enfants en dénonçant toute forme de brutalité physique ou psychologique, venant d'un parent, d'un éducateur ou de toute autre personne, même à l'extérieur du CPE;
- Assurer des services éducatifs de qualité;
- Prendre soin de l'environnement et faire la promotion de la conscience écologique.